

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 48 chargée de l'examen du Préavis N° 2023/34- Demande d'un crédit d'étude pour le projet de réaménagement de la place de la Riponne

Présidence : Marie-Thérèse Sangra (les Vert-e-s)

Mbres commission	Groupes	Séance du 05.09..23	
		Présents	Excusés
Samuel de VARGAS	PS	X	
Louis Dana (rempl. Benoit Gaillard)	PS	X	
Olivier Marmy (rempl H. Klunge)	PLR	X	
Sarah Neumann	soc.	X	
Paola Richard-De-Paolis	soc.	X	
Marlène Bérard	PLR	X	
Alexandra Gerber	Verts	X	
Valery Beaud	Verts	X	
Mathilde Maillard	PLR	X	
Johann Dupuis	EàG		X
Vincent VOUILLAMOZ	v'lib.	X	
Valentin Christe	UDC	x	

Municipal concerné : M. Grégoire Junod, syndic, Culture et développement urbain

Accompagné par : M. Yves Bonard, resp. unité Projets urbains
M. Julien Guérin, chef de service, urbanisme
M. Lucas Jeanrichard, chef de projet, urbanisme

Notes de séances Mme Patricia Pacheco Delacoste

Lieu : Grande salle du service de l'urbanisme, Port-franc 18, Lausanne

Date : 05.09.2023 de 16h10 à 17h45

Introduction

M. le syndic précise que le préavis concerne exclusivement la place de la Riponne et que nous en sommes au stade de l'étude de la concrétisation d'un projet qui va jusqu'à la mise à l'enquête publique. Les étapes précédentes (concours d'idées, études de faisabilité, etc.) ont

Conseil communal de Lausanne

permis de fixer dans une image directrice les grands principes du réaménagement. Une présentation power point retrace les grandes étapes du projet.

Discussion générale

Plusieurs commissaires saluent la bonne qualité et la clarté des documents reçus tout en s'interrogeant sur la durée du projet, et particulièrement le temps qu'il a fallu pour arriver à l'étape actuelle du projet, vu que le concours d'idée a déjà eu lieu en 2019. Un commissaire regrette que le préavis ne traite pas des appels d'offre (phase SIA 41). Donc on ne sait pas combien cela va coûter.

Une autre question porte sur les accès routiers au parking actuel pour savoir s'ils vont rester ou s'ils seront déplacés sur la rue du Tunnel. Il est répondu qu'une partie des accès au parking seront supprimés, mais certains seront maintenus; ils pourraient être intégrés dans un futur bâtiment sur le front ouest. Dans tous les cas il n'y aura plus de trafic automobile sur la place. La durée des études est due à la spécificité de la place de la Riponne sise au-dessus d'un parking (au bénéfice d'un droit de superficie jusqu'en 2059) et il a fallu répondre à de nombreuses questions relatives à la résistance de la dalle, sa possibilité à supporter un nouveau bâtiment et la question des accès. Déplacer les accès actuels au parking pourrait engendrer des dépenses de plusieurs millions à la charge de la Ville. La question des coûts de réalisation fera l'objet d'un prochain préavis, il est prématuré de demander à ce stade des offres qui, dans le cas d'un référendum, risqueraient de ne plus être valables.

Un commissaire relève que la question de supprimer les accès au parking depuis la place de la Riponne était une demande forte issue de la démarche participative. Il est regrettable aujourd'hui d'y renoncer pour des raisons de coûts, d'autant plus qu'en matière d'espace public quasi rien ne s'est fait à Lausanne. Selon la Ville, si on garde le parking, la question des accès actuels au parking ne change pas grand-chose au projet Riponne. Par contre réaménager des entrées /sortie sur la rue du Tunnel aurait un impact important.

Une commissaire propose une commission de projet (art 44, RCCL) qui permettrait aux commissaires d'être régulièrement informés et consultés. Ce point sera voté en fin de séance.

Plusieurs commissaires se prononcent en faveur d'un nouveau bâtiment sur le front ouest ; ce dernier devrait se faire en respectant strictement l'étude de faisabilité.

Discussion particulière

2 Objet du préavis

Un commissaire demande si le cinéma sous la place fait partie du périmètre d'étude. Non il n'est pas prévu dans ce projet. Cet espace reste ouvert à dessein et pourra être intégré dans un futur concours d'architecture. Une autre question est posée sur les accès handicap, vu la suppression de la circulation automobile sur la place où il y a actuellement 6 places handicapés. Il faudra veiller à assurer l'accès à la place de la Riponne aux personnes handicapées.

3.1 Historique de la démarche

Conseil communal de Lausanne

La question de la faible végétalisation de la place de la Riponne (par rapport à la future place du Tunnel) est-elle intentionnelle ? Oui car d'une part elle doit rester libre de tout obstacle pour accueillir de grande manifestation, et d'autre part la dalle du parking fait qu'il n'y a pas de pleine terre. La végétalisation des façades pourrait être une alternative pour amener de la verdure. L'idée est d'animer la place en favorisant la venue de bistros et de commerces dans le nouveau bâtiment face au palais de Rumine.

3.2 Enjeux et conditions cadres

Un commissaire souhaite savoir s'il y a coordination entre la Ville et le parking au sujet des travaux en cours sur les toitures du parking. Oui une coordination serrée se fait entre Innovil et la Ville, il s'agit de travaux privés urgents, car l'eau s'infiltré dans le parking. La coordination a aussi pour but de tenir compte des projets de chaque partie pour minimiser les coûts.

4.1.1 Démarches proposées

Un commissaire demande quelles sont les réflexions au niveau de l'occupation du nouveau bâtiment. Y a-t-il des besoins publics pour la Ville (Maison du livre, etc.) ? la Ville ne devrait-elle pas être elle-même l'investisseur ? En réalité, il y aura relativement peu de surfaces dans le nouveau bâtiment s'il se construit, et des loyers seront de toute façon perçus. La priorité sera à l'accueil d'activité d'animation de la place.

4.1.2 Périmètre des études de projet

A la question d'une commissaire sur l'église anglicane qui apparaît en arrière-fond, il est précisé que le périmètre du projet englobe les accès venant de la rue du Tunnel, mais que les escaliers du Valentin, l'église anglicane et le bâtiment du Vaudois sont hors périmètre du projet.

4.2.4 Aménagements transitoires

L'espace de consommation sécurisé est mentionné dans le préavis, car il sera prochainement fonctionnel à la Riponne. Mais la question de sa pérennisation reste ouverte actuellement et cela n'est pas de la compétence du Service de l'urbanisme.

4.3.3.

En ce qui concerne la question de la modification du plan général d'affectation pour la construction du front Ouest, une discussion doit encore être menée avec le canton.

5.3 Coût et financement

La compétence du choix des éventuels partenariats revient à la Municipalité et pas à la future commission Riponne, mais la signature du partenariat sera soumise au Conseil pour autant que le financement est assuré.

Conseil communal de Lausanne

8. Impact sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Une commissaire annonce qu'elle déposera deux vœux pour une meilleure prise en compte des questions d'accès pour les personnes handicapées.

9.2.1 Crédit pour les études de projet

Le crédit de 5'829'000.- est déduit d'une ligne au plan des investissements d'un montant de 20 millions. Le montant de 14 millions affecté à la place du Tunnel est plus élevé parce qu'il s'agit d'une autre étape, celle de la réalisation.

Conclusions

Vote Création d'une commission de projet

A l'unanimité, la commission décide d'écrire au Bureau du Conseil pour demander la création d'une *Commission de projet pour les réaménagements de la Place de la Riponne et du Tunnel*.

Vote Vœu 1

La commission souhaite que la surface souterraine de l'ex-cinéma le Romandie, propriété de la Ville de Lausanne, soit prise en compte dans le périmètre du concours.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vote Vœu 2

La commission souhaite qu'une attention particulière soit consacrée aux besoins d'accès des personnes en situation de handicap.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vote Conclusion 1	11 oui	0 non	1 abstention
Vote Conclusions 2-4	11 oui	0 non	1 abstention

Lausanne, le 24 septembre 2023

La rapportrice :
Marie-Thérèse Sangra

